

**PROCES VERBAL**  
**de la séance du conseil municipal de Gorze**  
**du 25 septembre 2017**

*Nombre de conseillers : en exercice : 15*

*Présents : 10*

*Votants : 13*

*Date d'affichage :*

*Date de réception en Préfecture :*

Le lundi vingt-cinq septembre deux mille dix-sept à vingt heures, sur convocation en date 18 septembre 2017, s'est réuni en mairie le Conseil Municipal de la commune de Gorze.

**Présents** : LEVEE Frédéric, maire,

SASSU Patrick, GUERNIER Christian, GIACOMAZZI Marion, adjoints,

HENTINGER Mathieu, DELHAY Jean-Paul, FLEURY Thierry, MARCHAND Alexandre, LOZANO Sylvie, HAWNER Denis.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice,

**Excusées** : SCHALON Marie-Claire (procuration à SASSU Patrick), BONNIN Valérie (procuration à LEVEE Frédéric) et OMHOVER Anne (procuration à DELHAY Jean-Paul)

**Absents** : BORHOVEN Jean-Luc, RICH Sophie.

**Secrétaire de séance** : SASSU Patrick.

**1 – Fixation du prix d'une plaque funéraire**

Vu le prix d'une plaque en marbre noir 64.80 € TTC,

Vu que le style de plaques est imposé dans le règlement,

Vu le prix appliqué pour un emplacement au columbarium,

Après en avoir délibéré avec le Conseil Municipal, la plaque sera vendue au prix de 70 € TTC.

Adoption à 12 voix pour et 1 voix contre.

**2 – Chèque de ristourne de l'assurance GENERALI concernant le véhicule Renault Kangoo immatriculé EN-543-XH**

Le Conseil,

Vu le courrier du 14 septembre 2017 de l'assureur GENERALI qui nous octroie une ristourne de 448.98 €

Vu que la recette n'était pas prévue au budget 2017,

Délibère pour l'acceptation de ce chèque de 448.98 € à l'unanimité.

**3 – Travaux complémentaires : création du parking Henry et d'un plateau ralentisseur RD12**

L'information est faite au Conseil Municipal concernant le parking Henri sur les points suivants :

- Un avenant est nécessaire car le décaissage est supérieur à ce qui était prévu à savoir 40 cm. La nature de la terre et la profondeur impose un décaissage de 85 cm.
- Travaux complémentaires : 12768.00 €
- Travaux non nécessaires : 4111.00 €
- Total de l'avenant estimé : 10388.40 €

Après négociations et comparaison du devis arrivé en deuxième position, l'entreprise revoit sa proposition qui devrait baisser un minimum de 5000 €.

L'information sera faite aux Conseillers dès réception du total définitif. A noter que la dépense entre dans le cadre des sommes allouées à ce chantier.

#### **4 – Instauration et fixation d'un droit de passage sur les routes forestières de la commune**

Vu le réseau de routes forestières communal desservant la forêt domaniale et des communes voisines.

Vu le coût de l'entretien des 2 kms de routes forestières.

Le Conseil, après en avoir débattu, décide d'instaurer et de fixer un droit de passage selon le barème suivant : 1 € / m<sup>3</sup> / km.

Vu la convention avec l'ONF sur 15 ans qui apporte une somme d'environ 30000 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions avec les entités communales ou l'Office National des Forêts utilisateurs de ces dessertes forestières.

Adoption à 12 voix pour et 1 abstention.

#### **5 – Achat de parcelles de forêt à M. Roger ALVES**

Vu la mise en vente de deux parcelles de M. ALVES sur le bon coin :

- Section 10 n° 177 (28a 78ca)
- Section 13 n° 07 (59a 77ca) pour une superficie totale de 88a 55ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter ces parcelles au prix de 1500 € l'hectare, soit 88a 55ca x 1500 € = 1328.25 € plus les frais de notaires.

Proposition sera faite à M. ALVES. En cas d'accord, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer chez le notaire les actes nécessaires à la transaction.

Adoption à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **6 – Etat de non-valeur concernant une facture au nom de M. WAGNER Philippe**

Vu le courrier reçu de la Trésorerie d'Ars sur Moselle concernant un état de non-valeur concernant une facture d'eau de 2014 de M. WAGNER Philippe,

Vu le montant inférieur (81.59 €) au seuil de poursuite autorisé (100 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'allocation en non-valeur de la dette. Un mandat sera établi par **liste au compte 654 1**.

Adoption à l'unanimité du Conseil Municipal.

Prochain conseil municipal le 30 octobre 2017.

Pour extrait certifié conforme  
Au registre des délibérations  
Gorze, le 28 septembre 2017  
Le maire



Frédéric LEVÉE